

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MB/LR

N°2023-138

OBJET

Frais de déplacement
de Monsieur le Maire à Paris
Tour de France 2024

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **11**
(+ **2 procurations**)

Votes pour : **12**

Affiché à la porte de la Mairie le :
Le 16 novembre 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le quinze novembre, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :

PRÉSENTS : MM. André MIR, Jacques SALAT, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : MM. Philippe AIZIER (procuration à André MIR), René DARAN (procuration à Jacques. SALAT), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Monsieur Jacques SALAT, adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que la commune accueillera la 14^{ème} Etape du Tour de France 2024, le samedi 13 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, Monsieur Jacques SALAT entendu, après en avoir délibéré :

- **approuve** le déplacement de Monsieur le Maire à Paris les 24 et 25 octobre 2023 dans le cadre de la présentation officielle du Tour de France 2024.
- **autorise** le remboursement par mandat administratif des frais engagés par Monsieur le Maire d'un montant de **594.02 €** (*cinq cent quatre vingt quatorze euros deux centimes*).

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 15 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

André MIR